

Serbie

Faits marquants

Serbie

- Suite à l'indépendance du Monténégro en juin 2006, l'UNHCR a établi des opérations séparées en Serbie et au Monténégro.
- Les négociations initiales (entre Belgrade et Pristina) sur le futur statut de la province du Kosovo (Kosovo) ont incité l'UNHCR à accroître son niveau d'alerte et de préparation aux situations d'urgence.
- Le nombre de réfugiés présents en Serbie a continué à décliner, passant d'environ 138 900 personnes à la fin de l'année 2005 à quelque 98 300 à la fin de l'année 2006. Cette diminution est due aux rapatriements librement consentis et, dans une plus grande mesure, à l'intégration sur place en Serbie.
- Vingt-deux centres collectifs, accueillant environ un millier de réfugiés et plus de 550 déplacés internes ont été fermés ; les résidents ont bénéficié d'une aide au logement et pour le renforcement de l'autosuffisance.

Kosovo

- Au début de l'année 2005, l'UNHCR avait été invité à présider le Groupe de travail « Dialogue direct » (GTDD) sur les retours au Kosovo, l'un des quatre groupes de travail institués au titre du processus de Dialogue direct entre Pristina et Belgrade. À l'issue de longues négociations facilitées par l'UNHCR, un protocole sur les retours volontaires et durables au Kosovo a été conclu le 6 juin 2006.
- Quelque 1 620 déplacés, appartenant pour la plupart à des minorités ethniques du Kosovo, ont regagné la province de leur plein gré. Compte tenu de la situation explosive qui régnait au début des pourparlers sur le statut, un tel mouvement est le signe d'un intérêt persistant pour les retours.
- Le futur statut du Kosovo risquant de susciter des problèmes d'apatridie au sein des communautés minoritaires déplacées, l'UNHCR a organisé à titre préventif une campagne d'inscription à l'état civil, qui sera reconduite durant la période 2007-2009.

Environnement opérationnel

Serbie

Le 3 juin 2006, à l'issue d'un référendum, le Parlement monténégrin a proclamé l'indépendance. Le Monténégro a



été admis le 28 juin aux Nations Unies, dont il est devenu le 192^e État membre. La dissolution de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro et de la confédération qui avait succédé à la République fédérale de Yougoslavie n'a pas entraîné de mouvements de population supplémentaires. Le 28 octobre 2006, les électeurs ont, à une écrasante majorité (95 pour cent des 53 pour cent de votants), approuvé la nouvelle constitution serbe, qui a réaffirmé que le pays s'était engagé sur la voie de la démocratie et d'une adhésion, à terme, à l'Union européenne, mais rappelait également que le Kosovo était une partie intégrante de la Serbie. Tout au long de l'année, le processus de négociation au sujet du futur statut de la province a lourdement pesé sur la vie politique serbe.

Kosovo

Après la publication du « Rapport Eide » sur le plan d'application des normes pour le Kosovo et la désignation de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Kosovo, l'environnement politique et opérationnel de la province a été dominé par les premiers pourparlers sur le statut. Seize cycles de négociations directes entre Belgrade et Pristina ont permis de progresser quelque peu sur la question de la décentralisation, notamment en ce qui

concerne la modification du tracé des frontières et l'autonomie des municipalités à majorité serbe. Néanmoins, les divergences entre les deux parties quant à la question fondamentale du statut sont demeurées très profondes.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Serbie

- Aider le Gouvernement serbe à mettre en place des solutions durables pour les réfugiés dans le cadre délimité par la Déclaration de Sarajevo et l'Initiative « 3x3 ».
- Promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine (BiH), ainsi que l'intégration sur place des réfugiés qui ne veulent ou ne peuvent pas rentrer.
- Protéger et donner de l'assistance humanitaire essentielle à des groupes de réfugiés aux besoins particuliers et des déplacées internes. Promouvoir les droits des déplacés à l'intérieur de leurs pays.
- Faciliter le retour volontaire des déplacés internes au Kosovo.
- Aider le Gouvernement à édifier un système d'asile ; dans l'intervalle, assurer la procédure de détermination du statut de réfugié.

Kosovo

- Aider à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés internes, de concert avec d'autres acteurs internationaux.
- Observer la situation des populations de retour et des déplacés internes, et en rendre compte.
- Appuyer la réintégration des personnes qui sont rentrées par leurs propres moyens, moyennant une assistance ciblée.
- Assumer une fonction renforcée de supervision et de conseil dans le processus de retour.
- Consolider les dispositifs de préparation et d'intervention en cas d'urgence.
- Répondre aux besoins de protection des groupes relevant de la compétence de l'UNHCR, en accordant une

attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

- Offrir une protection et des solutions durables à quelque 800 réfugiés originaires de l'ex-République Yougoslave de Macédoine, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ainsi qu'à des réfugiés reconnus par l'UNHCR au titre de son mandat et provenant d'autres pays que ceux issus de l'ex-Yougoslavie.
- Contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique régissant l'asile (en accord avec la Convention de 1951 et les instruments juridiques postérieurs relatifs aux réfugiés).

Protection et solutions

Serbie

Les autorités serbes ont publié les résultats de l'opération de vérification du recensement achevée en 2005 et qui avait dénombré plus de 104 000 réfugiés dans le pays. L'UNHCR a néanmoins ramené ce total à 98 300 car certains réfugiés ont trouvé des solutions durables depuis lors.

Le processus d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été lancé en mai 2006. Une équipe multifonctionnelle, composée de collaborateurs de l'UNHCR, de partenaires d'exécution et d'importants interlocuteurs au sein de l'administration, a été constituée. Tous les collaborateurs de l'UNHCR en Serbie ont été formés à la mise en œuvre du processus et à la méthodologie des évaluations participatives. La première opération d'évaluation impliquant l'ensemble du personnel a été entreprise en juin 2006 et une base de données constituée. Près de 400 réfugiés et de 900 déplacés internes, vivant dans des logements privés ou dans des centres collectifs, ont été interrogés lors de trois évaluations participatives. Les problèmes de protection essentiels des membres des deux groupes, indépendamment de leur sexe ou de leur âge, étaient les suivants : accès à des logements adéquats, accès à l'emploi et à des activités génératrices de revenus, risques pour la santé, éducation et accès à des documents d'identité. Au travers d'une collaboration avec le ministère de l'Administration publique et les autorités locales, l'UNHCR a obtenu un résultat de toute première importance pour ces groupes, à savoir une réduction de

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	71 100	71 100	50	12
	Bosnie-Herzégovine	27 400	27 400	54	13
Réfugiés rapatriés	De Suisse	600	600	-	-
	D'Allemagne	2 800	2 800	-	-
	De divers pays	2 700	2 700	-	-
Déplacés internes		227 600	227 600	50	24
Déplacés de retour		1 400	1 400	49	34
Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	Résidents vulnérables (Kosovo)	85 000	-	-	-
Total		418 600	333 600		

70 pour cent des frais à acquitter pour la délivrance de papiers.

La construction d'un centre pour les demandeurs d'asile a été achevée en 2006 ; le centre n'a cependant pas pu ouvrir ses portes parce que la loi sur l'asile n'avait pas été adoptée et qu'il était impossible de recruter du personnel. Par ailleurs, des émissions télévisées informant les réfugiés et les déplacés internes de la situation qui régnait dans les zones de retour ont été diffusées, et suivies en moyenne par 500 000 personnes par semaine. Les intéressés ont ainsi pu prendre une décision en connaissance de cause quant à leur retour.

Kosovo

En juin 2006, le Haut Commissariat a publié une version réactualisée de son exposé de position sur les besoins de protection des individus en provenance du Kosovo. Ce document, où l'UNHCR confirme la nécessité de continuer à accorder une protection internationale à certains Kosovars, est fondé sur une évaluation approfondie de la situation des minorités, réalisée par le Haut Commissariat et complétée par un bilan des nombreux rapports rédigés par d'autres agences et organisations présentes au Kosovo. Le rapport conclut que si la sécurité et la liberté de mouvement des minorités se sont améliorées au plan général, dans une certaine mesure, les membres de minorités sont toujours victimes d'incidents de sécurité motivés par leur appartenance ethnique, notamment des agressions et des menaces physiques ou verbales, des incendies criminels et des actes de harcèlement. Plusieurs incidents plus graves, dont des meurtres et des assassinats, ont également été observés.

La position de l'UNHCR est que certaines minorités ethniques doivent continuer à bénéficier de la protection internationale, ou tout au moins de formes complémentaires de protection. En conséquence, l'Organisation a maintenu sa politique, consistant à faciliter les retours et les rapatriements en direction du Kosovo sur la base du volontariat le plus strict et à créer des conditions propices aux retours.

Le Haut Commissariat a continué de s'impliquer activement dans la recherche d'une solution au problème de plus de 100 familles déplacées (près de 450 personnes) appartenant à des communautés minoritaires, qui vivaient dans des camps contaminés par le plomb situés au nord de Mitrovicë/a et de Zvečan ; il a ainsi contribué à leur relogement temporaire sur un site ne présentant pas de danger environnemental. L'UNHCR a aidé à créer des conditions plus propices au retour des Roms sur la rive sud de l'Ibar en encourageant l'officialisation des titres de propriété, l'attribution d'appartements appartenant à la municipalité, la mise en place d'accords permanents de surveillance, les inscriptions à l'état civil et l'assistance juridique, ainsi que les activités d'information et d'orientation psychosociale à l'intention des déplacés susceptibles de regagner leur localité d'origine.



Jeunes amateurs de football lors d'un match organisé à Belgrade à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié. Le ballon a été offert par Nike pour le lancement de la campagne ninemillion.org.

Activités et assistance

Serbie

Abris et infrastructures : l'UNHCR a participé aux frais d'exploitation de 45 centres collectifs en Serbie en prenant en charge 2 650 nuitées pour des réfugiés et 4 490 nuitées pour des déplacés internes. Les frais restants ont été financés par l'État. Afin d'appuyer l'intégration sur place des réfugiés et des déplacés internes, l'UNHCR a dispensé une aide matérielle à près de 80 familles, qui ont achevé la construction de leurs maisons au titre du programme d'« autoprise en charge partielle », et accordé de modestes prêts à plus de 120 familles pour les aider à financer leur logement.

Appui opérationnel (aux partenaires) : en 2006, l'UNHCR a employé 19 Volontaires des Nations Unies (VNU), à savoir un volontaire international et 18 volontaires nationaux, et a appuyé les ONG internationales se comptant parmi ses partenaires.

Assistance juridique : l'UNHCR a mené des entretiens auprès de 44 demandeurs d'asile au total pour évaluer leurs requêtes et leur attribuer éventuellement le statut de réfugié au titre de son mandat. Le Haut Commissariat a formé 200 gardes-frontières récemment recrutés et ouvert une antenne juridique à la faculté de droit de l'université de Belgrade. Plus de 8 700 réfugiés ont été naturalisés et radiés des registres en Serbie, tandis qu'une base de données était constituée à fin de radier des réfugiés naturalisés ou rapatriés. Du fait de la diminution des frais administratifs de délivrance des documents personnels, les partenaires de l'UNHCR ont été en mesure de dispenser une assistance juridique gratuite à plus de 2 550 déplacés internes. Plus de 900 réfugiés croates désireux de s'inscrire au programme de reconstruction des logements ont reçu une aide à cet effet, tout comme une trentaine de réfugiés souhaitant bénéficier du programme de compensation des droits de location-occupation en Croatie. Vingt procédures légales, relatives au recouvrement des biens immobiliers, ont été déclenchées auprès des tribunaux et 12 ont été réglées avec succès en cours d'année.

Besoins domestiques : plus de 750 allocations en espèces ont été accordées à des réfugiés et des déplacés extrêmement vulnérables, tandis que des articles domestiques (réchauds, lits, matelas, couvertures, ustensiles de cuisine et bâches goudronnées) étaient distribués à environ 3 200 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. Deux mille femmes ont reçu des protections périodiques. Plus de 300 réfugiés ont également été logés avant leur voyage de rapatriement. Trente-neuf familles de réfugiés (soit 73 individus) et 11 familles de déplacés internes (66 individus) ont reçu une aide financière et matérielle destinée à faciliter leur déménagement des centres collectifs et leur installation dans des logements individuels. Au titre de la préparation aux situations d'urgence, l'UNHCR a stocké des articles de secours essentiels permettant de subvenir aux besoins de 10 000 personnes.

Éducation : douze enfants de demandeurs d'asile ou de réfugiés au titre du mandat ont reçu des livres et des fournitures ; leurs frais de scolarité ont également été pris en charge. Deux cents jeunes déplacés roms (dont beaucoup ne parlaient pas serbe) ont suivi des cours préparatoires, 100 enfants ont bénéficié de cours complémentaires et 95 autres enfants ont participé à des programmes de soutien scolaire. Plus de 500 réfugiés et déplacés internes ont suivi des formations professionnelles ; à l'issue de ces stages, 60 pour cent des bénéficiaires ont trouvé un emploi et dix-neuf pour cent ont entrepris une activité indépendante.

Santé et nutrition : près de 600 réfugiés et déplacés internes originaires de l'ex-Yougoslavie et plus de 50 demandeurs d'asile et réfugiés au titre du mandat ont bénéficié d'une assistance médicale. Quelque 1 100 réfugiés et déplacés ont été orientés vers des institutions de l'assistance publique et leur traitement pris en charge. Quelque 260 réfugiés ont bénéficié d'examens médicaux avant de regagner leur pays d'origine.

Services communautaires : cinquante-quatre équipes mobiles étaient opérationnelles ; elles ont dispensé une aide et une orientation psychosociale à plus de 29 800 réfugiés et déplacés internes vivant dans des centres collectifs ou des logements individuels. L'UNHCR a financé, à hauteur de 30 pour cent, l'hébergement, les soins spécialisés et les repas de plus de 1 100 réfugiés et déplacés internes accueillis dans des institutions spécialisées. Vingt-neuf victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une aide juridique, psychologique et matérielle.

Transport et logistique : l'UNHCR a géré un entrepôt doté d'une capacité de stockage de 600 mètres carrés, où des articles de secours essentiels ont été conservés. Au cours de l'année, l'Organisation a loué un autre entrepôt avec une capacité de stockage de 500 mètres carrés pour y remiser des articles de secours. Au total, 260 réfugiés ont été transportés en Croatie au titre de la procédure de rapatriement organisé et 146 réfugiés ont bénéficié d'une aide pour transporter leurs tracteurs et/ou des biens domestiques. Par ailleurs, plus de 270 déplacés internes ont participé à 31 visites de repérage dans leurs lieux de résidence habituelle au Kosovo.

Vivres : à la fin de l'année, l'UNHCR a prépositionné des conserves alimentaires, en vue de leur distribution à 5 000 bénéficiaires potentiels en une semaine. Plus de 400 réfugiés qui regagnaient la Croatie ont reçu des corbeilles alimentaires pendant leur voyage.

Kosovo

Abris et infrastructures : au total, 109 familles (soit plus de 450 personnes) ayant regagné spontanément leur localité d'origine ont bénéficié de réparations d'urgence sur leurs abris. Onze familles appartenant à des communautés qui accueillaient des rapatriés ont bénéficié de menues réparations, ce qui a encouragé la réconciliation interethnique. Près de 450 déplacés internes ont été logés au centre collectif de Plementina de janvier à mai 2006. Entre juin et décembre 2006, quantité de déplacés ont trouvé à se loger ailleurs avec l'aide de l'UNHCR, de sorte qu'il restait à peine plus de 200 déplacés internes au centre à la fin de l'année.

Activités génératrices de revenus : des projets ont été mis en œuvre afin de permettre à des membres de groupes minoritaires ayant regagné leur localité d'origine d'entreprendre ou de développer des activités rémunératrices.

Appui opérationnel (aux partenaires) : le recrutement de neuf VNU a été financé aux fins du renforcement de la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence de l'UNHCR, de l'évaluation des sous-projets des partenaires d'exécution, ainsi que de la production et de la diffusion de brochures, de magazines et de dépliants destinés à fournir des informations essentielles aux réfugiés et aux déplacés internes.

Assistance juridique : les ONG travaillant en réseau ont rendu visite à tous les membres de minorités de retour dans leur localité d'origine, afin de juger de leurs conditions de vie, de cerner les problèmes de protection et de sécurité et de réaliser une évaluation très complète, visant à déterminer les besoins familiaux spécifiques. Plus de 5 100 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ont bénéficié d'une assistance juridique ; environ 2 500 d'entre elles ont ainsi pu obtenir des documents officiels (pour les naissances, mariages, décès, pensions, biens immobiliers, etc.). Au total, 2 100 dépliants et un millier d'affiches sur le système de prise en charge des survivants des violences sexuelles et sexistes au Kosovo ont été distribués à travers la province, l'accent étant mis sur les zones rurales où vivaient des communautés minoritaires. L'équipe de surveillance aéroportuaire de l'UNHCR a noté que 3 544 personnes au total avaient été rapatriées contre leur gré de pays européens, 65 d'entre elles étant victimes d'expulsions. Ces affaires sont sous l'étroite surveillance du Haut Commissariat, qui les a transmises à la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour suivi avec les gouvernements responsables des expulsions. L'UNHCR a continué d'assurer la détermination du statut des personnes qui sollicitaient l'asile au Kosovo au titre de son mandat et a en outre formé les autorités locales et les fonctionnaires de police au droit de l'asile et aux procédures opérationnelles permanentes relatives à l'accueil des demandeurs d'asile.

Besoins domestiques : au total, 44 projets de renforcement de l'autosuffisance ont été exécutés au profit de 171 réfugiés et déplacés de retour à travers le Kosovo ; des articles non alimentaires ont été distribués à plus de 3 300 personnes extrêmement vulnérables ayant regagné le Kosovo ou y étant déplacés.

Services communautaires : l'UNHCR a appuyé 35 projets de développement communautaire, qui ont procuré des emplois et des activités rémunératrices à plus de 8 000 rapatriés minoritaires et aux communautés qui les accueillent. Au total, 47 réunions ont été organisées entre des groupes minoritaires de retour et les autorités centrales ou locales afin de promouvoir le dialogue interethnique.

Transport et logistique : l'UNHCR a entretenu une flotte de 12 camions pour acheminer l'aide humanitaire et géré un atelier mécanique à l'endroit où les camions et véhicules étaient stationnés.

Vivres : plus de 440 déplacés internes résidant au centre collectif de Plementina ont bénéficié d'une aide alimentaire de base. Plus de 700 membres de groupes minoritaires ayant regagné spontanément leur localité d'origine ont également bénéficié d'un colis alimentaire de trois mois, composé de farine de blé, de fèves, de sucre, d'huile et de viande en boîte. Des réserves de vivres ont été prépositionnées dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence.

Contraintes

Serbie

La Déclaration de Sarajevo a imprimé un nouvel élan à la recherche de solutions durables mais la persistance de certains problèmes, relatifs aux droits de location-occupation (logement social de longue durée) et à la validation des pensions, continue de faire obstacle à la mise en place d'une solution globale au profit des réfugiés qui ont été chassés par la guerre survenue en Croatie au milieu des années 1990.

La question du statut du Kosovo, qui n'était toujours pas réglée à la fin de l'année 2006, a entravé la recherche de solutions durables en faveur des déplacés internes et des réfugiés kosovars. La situation politique qui régnait en Serbie après la dissolution de la Communauté étatique et l'ouverture des négociations au sujet du statut ont empêché l'adoption de la loi sur l'asile.

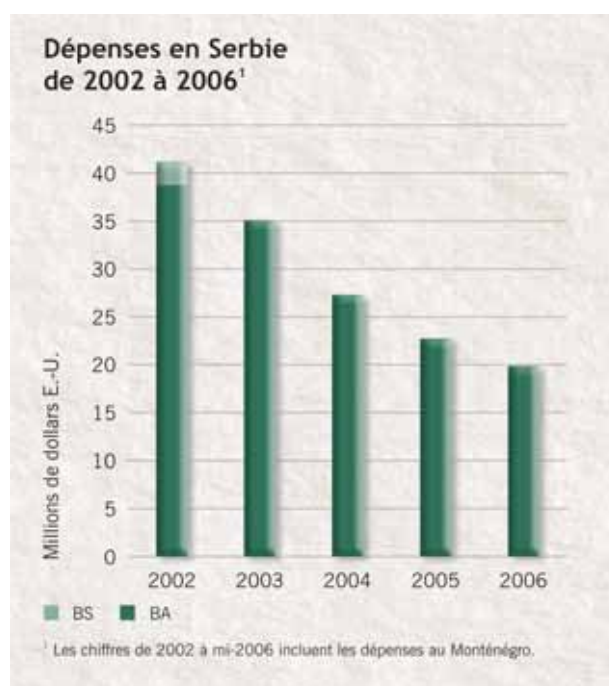
Kosovo

La contrainte majeure a été suscitée par la question du statut : l'impasse à laquelle les négociations ont abouti a laissé le Kosovo dans une situation incertaine et a eu une incidence négative sur le rythme des retours volontaires. Au nombre des facteurs qui ont empêché le retour des groupes minoritaires, citons aussi la persistance d'incidents prenant pour cible des membres de minorités, en dépit d'une légère amélioration de la situation sécuritaire et de la liberté de circulation. Le marasme économique et un chômage massif ont également découragé les rapatriements des Kosovars réfugiés à l'étranger.

Informations financières

Le plafonnement à 80 pour cent des budgets opérationnels, intervenu au début de l'année 2006, a entraîné le report d'une opération visant à reconvertir l'un des centres collectifs pour y accueillir les plus vulnérables des réfugiés et des déplacés internes. Il a également fallu diviser par six le nombre de collaborateurs non gouvernementaux impliqués dans l'action sociale auprès des communautés et dans le suivi sur le terrain. La formation de 150 enseignants participant à des programmes éducatifs destinés à des enfants roms dans six municipalités de Serbie a été suspendue, tout comme la formation professionnelle de quelque 30 adolescents roms. L'UNHCR a en outre été contraint de réduire l'assistance juridique dispensée aux réfugiés qui tentaient de recouvrer leurs droits de propriété en Croatie à la fin du mois d'août.

La réduction budgétaire a privé l'UNHCR d'une partie des moyens nécessaires pour poursuivre efficacement sa stratégie à deux volets au Kosovo, consistant à superviser le processus de retour et à contribuer à la création de conditions propices au retour. Elle a également nui à la souplesse du Haut Commissariat, indispensable pour répondre avec efficacité et rapidité aux besoins évolutifs des réfugiés et des déplacés internes en matière de protection et d'assistance. Concrètement, le plafonnement s'est soldé par l'interruption de l'aide alimentaire distribuée à quelque 3 200 personnes, par une réduction de 50 pour cent des activités d'autosuffisance, touchant 60 pour cent des projets de développement communautaire et 64 pour cent des projets générateurs de revenus, par une baisse du volume de produits essentiels (bois de chauffage, fourneaux, nécessaires d'hygiène) distribués à quelque 500 familles indigentes au titre de l'aide humanitaire, par une réduction de 63 pour cent des réparations d'urgence sur les abris et par une diminution des effectifs spécialisés dans l'aide juridique.



Au cours des cinq dernières années, les dépenses de l'UNHCR en Serbie ont diminué, conformément à la stratégie de retrait en toute responsabilité mais aussi en raison de la diminution du nombre de personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissaire en Serbie, ainsi que dans la sous-région Europe du Sud-Est.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

Serbie

Jusqu'à l'indépendance du Monténégro, les opérations en Serbie-et-Monténégro ont été gérées par la délégation de Belgrade, avec l'appui de bureaux extérieurs implantés à Podgorica et Kraljevo. À la fin de l'année, l'UNHCR a signé un accord de siège avec le Gouvernement monténégrin et le bureau de Podgorica est devenu une délégation à part entière. En Serbie, l'effectif du Haut Commissariat était composé de sept fonctionnaires internationaux, de 50 collaborateurs nationaux, d'un VNU international et de 18 VNU nationaux.

Kosovo

Au Kosovo, l'effectif était composé de 16 fonctionnaires internationaux, de 63 collaborateurs nationaux, d'un jeune expert associé et de neuf VNU en poste dans le bureau du Chef de mission à Pristina et dans les cinq bureaux extérieurs de Gjilan/Gnjilane, Mitrovicë/a, Pristina, Peja/Pec et Prizren.

Collaboration avec les partenaires

Serbie

Les partenariats avec le Gouvernement, les ONG, les agences des Nations Unies et les donateurs ont été renforcés, de sorte que les donateurs ont continué de dispenser un appui généreux et l'UNHCR de diriger avec efficacité les programmes d'intervention en cas d'urgence et de mise en place de solutions durables. Le Haut Commissariat a également consolidé ses partenariats avec la Commission européenne, la Banque de développement du Conseil de l'Europe et le Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations afin de remédier durablement au sort des réfugiés et des déplacés internes. Il s'est également engagé dans des consultations approfondies sur les interventions en cas d'urgence avec d'autres agences des Nations Unies et impliqué dans une coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires pour réaliser une enquête socio-économique sur la population déplacée à l'intérieur de la Serbie.

Kosovo

L'UNHCR a travaillé en étroite coopération avec les bureaux de l'Organisation implantés dans les pays voisins pour toutes les questions en rapport avec les retours mais aussi avec la préparation aux situations d'urgence. Ces questions

ont également été traitées en étroite coopération avec d'autres agences des Nations Unies. Le désengagement de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) se poursuivant, l'UNHCR a consolidé ses relations de travail avec les Institutions provisoires d'auto-administration (IPAA), notamment en ce qui concerne la constitution de capacités.

Évaluation générale

Serbie

En général, la stratégie consistant à appuyer le rapatriement et l'intégration sur place des réfugiés originaires de l'ex-Yougoslavie a eu, comme précédemment, un impact positif sur la diminution du nombre de réfugiés. En ce qui concerne les déplacés internes, toutefois, les progrès dans la recherche de solutions durables continueront de dépendre de l'évolution des pourparlers sur le statut, du cadre politique qui en résultera et de la situation sur le terrain. Cette situation a également ralenti la fermeture des centres collectifs qui accueillent à la fois des réfugiés et des déplacés internes. L'objectif consistant à aider le Gouvernement serbe à se doter d'une loi sur l'asile et d'un centre d'accueil totalement opérationnel n'a pu être atteint en raison de la situation politique.

Kosovo

Compte tenu de l'environnement politique et opérationnel, l'UNHCR a dû poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie souple, consistant à faciliter les retours volontaires et à créer des conditions propices aux retours par le renforcement des capacités, le dialogue interethnique et le développement communautaire d'une part, et d'autre part par la préparation aux situations d'urgence. Bien que le nombre de « retours minoritaires » n'ait pas sensiblement augmenté, l'UNHCR a contribué par sa présence à rendre les retours viables.

Partenaires : Serbie

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commissariat serbe aux réfugiés, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Politique sociale.

ONG : *Amity*, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, Conseil danois pour les réfugiés, Forum démocratique de Serbie, *Italian Consortium of Solidarity*, *INTERSOS*, *Micro Development Fund*, Microfins, Praxis, Unija.

Autres : VNU.

Partenaires opérationnels

ONG : *American Refugee Committee*, *Better Way*, *CARE International*, Conseil international des agences bénévoles, *Covekoljublje*, *HELP*, *International Orthodox Christian Charities*, *Norwegian People's Aid*, *Save the Children* (R.-U.), *SOIR*, *Swedish Organization for Individual Relief*.

Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations, Conseil de l'Europe, FAO, PNUD.

Partenaires : Kosovo

Partenaires d'exécution

ONG : *Advocacy Training and Resource Centre, American Refugee Council, Civil Rights Program - Kosovo, Commission internationale catholique pour les migrations, Conseil danois pour les réfugiés, Developing Together, Malteser Hilfsdienst, Mercy Corps Scotland, Mother Teresa Society, Norwegian Church Aid.*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Force de paix au Kosovo (KFOR), Institutions provisoires d'auto-administration, Mission des Nations Unies au Kosovo / Bureau pour les retours et les minorités et Bureau des affaires communautaires, Office kosovar des biens immeubles, Police civile de la MINUK, Service de police du Kosovo.

Autres : Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations, Conseil de l'Europe, HCDH, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, PNUD, VNU.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)
Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses ³
22 645 599	4 111 366	16 713 830	20 825 196	19 835 518

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Inclut les activités menées au Monténégro, pour 1 177 410 dollars E.-U.

Financial Report (USD)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel ¹	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	4 485 720	0
Abris et infrastructures	1 791 811	797 876
Activités génératrices de revenus	22 032	12 102
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 279 959	37 049
Assainissement	4 282	1 230
Assistance juridique	1 739 394	420 317
Besoins domestiques	995 923	231 784
Éducation	287 761	90 076
Santé et nutrition	130 346	30 614
Services communautaires	908 524	687 106
Transport et logistique	1 471 088	178 668
Vivres	99 354	16 892
Versements aux partenaires d'exécution	2 440 265	(2 503 714)
Sous-total opérationnel	15 656 460	0
Appui au programme	4 179 058	0
Total des dépenses	19 835 518	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(188 158)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paievements effectués	8 314 980	
Rapports reçus	(5 874 715)	
Solde	2 440 265	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1 ^{er} janvier		2 680 896
Rapports reçus		(2 503 714)
Remboursés à l'UNHCR		(137 140)
Ajustements		(2 256)
Solde		37 786

¹ Inclut les activités au Monténégro de 1 177 410 dollars E.-U.